



Lettre d'information N°15 - 17 avril 2025

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



A la une

Annonces frauduleuses de vente de DPB :

Plusieurs chambres d'agriculture et DDT alertent sur des annonces frauduleuses de vente de Droits à Paiement de Base (DPB) repérées sur des plateformes telles que Leboncoin et Agriaffaires.

Agriculteurs en difficulté :

Une décision de FranceAgriMer n°INTV-GECRI-2025-11 du 15 avril 2025 prévoit le remboursement des commissions de garantie facturées par les établissements financiers aux exploitations agricoles ayant souscrit des prêts structurels.

Redevances cynégétiques :

Un arrêté du 26 mars 2025 définit, pour la campagne 2025, les montants de la redevance cynégétique.

Dans le reste de l'actualité

Relations commerciales entre agriculteurs, transformateurs et distributeurs :

La loi n° 2025-337 du 14 avril 2025 visant à renforcer la stabilité économique et la compétitivité du secteur agroalimentaire a été publiée au Journal officiel. On fait le point.

Réduction générale des cotisations patronales :

Le décret n°2025-318 du 4 avril 2025 prévoit les nouveaux paramètres de la réduction de cotisations patronales (ex-réduction Fillon).

Constitution des VCI :

Un arrêté du 4 avril 2025 fixe les volumes complémentaires individuels (VCI) pour certaines appellations d'origine contrôlées de la récolte 2024.

Vins AOC :

Un arrêté du 14 mai 2024 détermine les volumes substituables individuels pour certaines appellations d'origine contrôlées au titre de la récolte 2024.

IAHP 2024 amont :

Une décision de FranceAgriMer n°INTV-GECRI-2025-17 modifie la décision n°INTV-GECRI-2025-01 du 18 mars 2025 relative à la mise en place d'une indemnisation visant à prendre en charge une partie des pertes économiques liées à l'épisode d'influenza aviaire hautement pathogène 2023-2024.

La PAC post-2027 se prépare :

Le mardi 15 avril 2025, le ministère de l'Agriculture a organisé une conférence destinée à lancer la réflexion française sur la prochaine PAC.

Santé des sols :

Les négociateurs du Parlement et du Conseil de l'Union européenne sont parvenus à un accord politique provisoire sur la proposition de la Commission relative à la surveillance des sols.